

Dr André GARRON, Président publié le 13/12/2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	23

Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept décembre à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 1<sup>er</sup> décembre 2022**Objet de la délibération : CESSIION DE VÉHICULE****22-12-07/02**

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI  
M. AYCARD  
M. FABRE  
M. GERARDIN  
Mme XICLUNA  
M. MATTEODO  
Mme DRELON  
M. CALONGE  
Mme RAVINAL  
M. COIQUAULT  
Mme SMADJA  
M. DUPONT  
Mme FOUCOU  
M. LAURERI  
Mme DELGADO  
M. BOUBEKER  
Mme VINCENTS  
M. HENRY  
Mme EXCOFFON-JOLLY  
Mme MANGOT  
M. BERTI  
Mme FOUASSE

Présents : M. GARRON - Président  
Maire de La Farlède – 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Maire de Belgentier – 2<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire de Solliès-Toucas – 3<sup>e</sup> Vice-Président  
Maire de Solliès-Ville – 4<sup>e</sup> Vice-Président  
Conseillère communautaire – commune de Belgentier  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont  
Conseiller communautaire – commune de La Farlède  
Conseillère communautaire – commune de La Farlède  
Conseiller communautaire – commune de La Farlède  
Conseillère communautaire – commune de La Farlède  
Conseiller communautaire – commune de La Farlède  
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville

**Conseillers ayant donné procuration :**

M. VITRANT à Mme XICLUNA  
Mme MARTINEZ à Mme DRELON  
M. JAULT à M. MATTEODO  
Mme BELTRA à Mme RAVINAL  
M. CASTEL à M. AYCARD  
Mme CORPORANDY-VIALON à M. PALMIERI  
M. GENSOLLEN à Mme MANGOT  
Mme GAMBA à M. BERTI

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

Le Président propose de céder le véhicule Renault 4L ayant participé en 2022 au 4L Trophy dans le cadre des actions CISPD. En effet ce véhicule est inutilisé pour les besoins de service. Il propose de le céder à titre onéreux pour un montant de 5 000 € afin de respecter l'obligation d'aliénation de biens publics à un prix réel. En effet cette valeur est celle qui correspond à ce type de véhicule après recherche en ligne sur plusieurs sites de vente pour des véhicules similaires.

.../...

Cette vente a suscité l'intérêt de M. HENRY Philippe, au motif culturel, le véhicule portant les couleurs de la culture emblématique du territoire qu'est la figue de Solliès et qui présente donc un intérêt pour la confrérie de la Figue dont il fait partie.

Un courrier de confirmation de souhait d'acquisition à ce tarif a été reçu le 5 novembre 2022. Le président propose de formaliser cette cession de gré à gré par délibération du conseil communautaire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L. 2122-21, L. 2241-1 et L 5211-2,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L. 2112-1,

**CONSIDÉRANT** que les véhicules automobiles d'usage courant ne sont pas soumis à procédure de déclassement et que le conseil communautaire est compétent concernant la gestion des biens de la Communauté de Communes,

**CONSIDÉRANT** que le véhicule considéré ne présente pas d'intérêt historique,

**DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :**

*pour : 31*

*contre : 0*

*abstention : 0*

- **DE CÉDER** pour un montant de 5 000 € (cinq mille euros) à M. HENRY Philippe une Renault 4L immatriculée AF 975 XN ayant servi à une action du CISPD (4L Trophy), customisée aux couleurs représentatives de la Vallée du Gapeau, portant ainsi un intérêt à la Confrérie de la Figue à véhiculer les valeurs du canton,

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à la cession du véhicule appartenant à la Communauté de Communes ne présentant pas d'intérêt historique,

- **DIT QUE** les écritures comptables concernant la sortie de ce bien apparaîtront au budget de la Communauté de Communes,

- **DIT QUE** le véhicule cédé sera inscrit au bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire qui sera annexé au compte administratif de l'exercice auquel il se rapporte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa  
transmission en Préfecture du Var le  
et de sa publication le



Docteur André GARRON

Président CCVG  
Maire de Solliès-Pont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).